

# INTERDISONS LA PÊCHE AU VIF



Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par nos soins. Photos : Ludovic Sueur / PAZ.

**SIGNEZ LA PÉTITION SUR  
ZOOPLIS.FR**

# LA PÊCHE AU VIF EST UNE PRATIQUE BARBARE. ABOLISSONS-LA !

Elle est d'ailleurs interdite dans plusieurs pays (l'Allemagne, l'Ecosse, l'Irlande ou la Suisse...).

**Il s'agit de planter un hameçon dans le dos ou la bouche d'un poisson vivant** afin d'attirer son prédateur qui mordra à l'hameçon. Le poisson transpercé vivant peut souffrir pendant des heures et à l'approche du prédateur, paniquera sans issue possible.

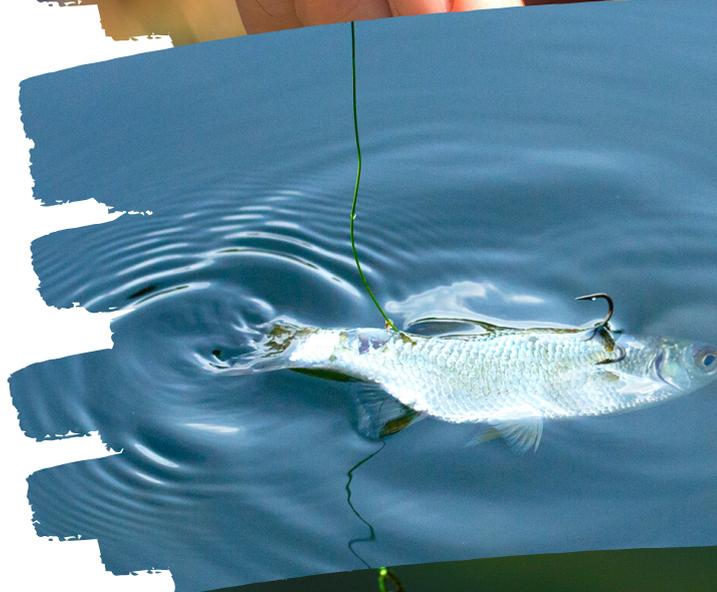
Les poissons appâts, appelés « vifs », sont pêchés en amont et sont maintenus vivants dans de petits volumes d'eau (« seaux à vifs ») pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours. **Ces conditions sont douloureuses et stressantes pour les poissons.**

L'état des connaissances scientifiques démontre la capacité des poissons à ressentir la souffrance, leur richesse émotionnelle et la complexité de leur vie sociale.

**Cette pratique archaïque et cruelle n'a plus sa place dans notre société.**

→ Nous demandons l'interdiction de la pêche au vif en France, c'est-à-dire l'interdiction de l'utilisation de vertébrés vivants comme appâts.

→ Nous demandons aux Mairies de s'engager publiquement contre la pêche au vif.



Écrivez-nous : [contact@zoopolis.fr](mailto:contact@zoopolis.fr)  
Pour nous soutenir et faire un don :  
[zoopolis.fr](http://zoopolis.fr)



**Paris  
Animaux  
Zoopolis**